

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE
URBAIN ARCHITECTURAL ET PAYSAGER
GALAN-HAUTES PYRENEES
modification 4 - août 2006

- 1 - cœur de ville
- 2 - faubourg et quartiers anciens
- 3 - secteur de paysage agricole et de bâti rural ancien
- 4 - secteur de la petite baie des moulins et des ouvrages d'art
- 5 - versants naturels boisés
- alignement d'arbres à conserver ou restaurer
- maisons remarquables identifiées
- monuments historiques
- murs à maintenir
- alignement urbain spécifique du quartier des Masseys
- murs de la ville

Abel LAVAIGNE Architecte du patrimoine - PAU

